

**Séance
extraordinaire
2017-06-12**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 12 juin 2017 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} la mairesse Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Chantal Côté et Pauline Joncas. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Jimmy Talon

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet de mise aux normes de l'eau potable (Article 31.75);
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, la mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M^{me} Pauline Joncas, siège #3,
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

Est absent : M. Jimmy Talon, siège # 5,

2017-06-01ss

3. Acceptation de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2017-06-02ss

Demande
MDDELCC pour
mise aux normes de
l'eau potable
(Article 31.75)

4. Résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet de mise aux normes de l'eau potable (Article 31.75)

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace réalisera des travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Municipalité doit demander une

autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE

les plans et devis de ce projet ont été préparés par la firme Beaudoin Hurens;

ATTENDU QUE

le MDDELCC doit autoriser la réalisation du projet;

ATTENDU QUE

la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉSOLUTION

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate la firme Beaudoin Hurens par l'intermédiaire de M. François Gagnon, ingénieur, à soumettre cette demande d'autorisation au MDDELCC pour le dossier mentionné ci-dessus et à présenter tout engagement en lien avec une telle demande.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés en lien avec l'autorisation accordée.

Que M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, la demande de certificat d'autorisation de l'article 31.75 de la LQE ainsi que toute correspondance relative à cette demande.

M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

Période de questions

5. Période de questions générale

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

2017-06-03ss

6. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, que la séance soit levée à 20 heures 08.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse